

1.2. DES FEMMES DONT LE MARI EST DIACRE

1.2.1. attention à la double surcharge symbolique

... du mariage

Éphésiens 5 dit quelque chose de très fort sur le mystère du mariage, mystère de la relation du Christ et de l'Église. Une telle parole explicite le sens de la parole de Jésus, prenant au sérieux la Nouvelle Alliance, comme nous l'avons exploré au § 1. En ce sens, liée au don du Christ en sa Pâque, elle est profondément libératrice ; elle ouvre un chemin de vérité pour la relation homme-femme ; elle actualise le projet créateur.

Mais cette bonne nouvelle libératrice peut aussi devenir un piège. Elle annonce un don auquel on peut répondre, dans l'humilité des tâtonnements, des chutes et des reprises, qui font la vie humaine. Ni l'homme ni la femme - ni davantage l'Église que le Christ purifie par le bain du baptême - ne sont établis dans l'idéal. Ils sont appelés à accueillir un don et à inventer un chemin. Mais si la parole de Paul est prise comme désignant un idéal auquel il s'agit simplement de correspondre, elle enferme, soit dans la correspondance illusoire avec cet idéal, soit dans la déception et l'auto-condamnation.

La théologie du mariage est parfois tombée dans cette tentation de faire du symbole d'Eph 5 une surcharge, invitant les couples à correspondre à un idéal trop lourd, trop intellectuel, trop loin des tâtonnements de l'existence réelle. Il y aurait une relecture critique à faire de l'interprétation d'Eph 5, pour l'arracher à une lecture platonicienne et la resituer dans la vérité chrétienne.¹

... et de l'ordination

Mais la même surcharge symbolique menace la perception de l'ordination. Le ministre ordonné, participant de la relation du Christ Tête, par rapport à son Corps qui est l'Église, n'aurait-il pas au Christ une relation particulière qui ferait de lui un super-chrétien ? Nous savons qu'il n'en est rien. Le ministre n'est qu'un chrétien parmi les autres, "donné à l'Église" pour signifier la relation du Christ à son Corps. Mais...les images fausses ont la vie dure, peut-être parce qu'elles trouvent quelque correspondance dans notre humanité toujours marquée par le péché qui fait considérer tout, et surtout le meilleur, "comme une proie" (Phil 2).

Une double surcharge symbolique, donc, qui risque de peser sur le couple du diacre - d'autant que s'y greffent nos difficultés à faire la vérité dans la relation homme-femme (cf *Mulieris Dignitatem*).

Autrement dit, il y a quelques risques qu'une femme de diacre se trouve écrasée par le poids de thèmes théologiques chrétiens mal compris, ou qui fonctionnent de travers.²

1.2.2. question de chasteté

Bien sûr, il a un travail théologique à faire pour resituer ces vérités chrétiennes. Mais ce travail sera toujours à refaire. Je préfère m'attarder ici à ce qui perpétuellement tente de pervertir le meilleur de la vérité pour le faire servir au mensonge. C'est pourquoi je vous propose une réflexion plus vitale, plus morale : question de chasteté.

Voilà un mot lui-même pris dans beaucoup d'ambiguïtés ! Et d'abord la confusion avec la continence.

¹ cf Pierre REMY, "Le mariage, signe de l'union du Christ et de l'Église. les ambiguïtés d'une référence symbolique", dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, tome 66,n°3, juillet 1982, pp. 397-414.

² *Mulieris Dignitatem* souligne et combat avec acuité ce risque-là.

Je vous renvoie aux définitions claires de Xavier THÉVENOT ³:

Contenance : Ce mot vient du latin *continere* qui signifie contenir. Il désigne l'état d'une personne qui contient ses pulsions sexuelles. Est donc continent un sujet qui s'abstient de tout plaisir génital orgasmique *volontairement* provoqué, c'est-à-dire qui ne se masturbe pas ou qui n'a pas de passage à l'acte sexuel avec autrui. Il importe de saisir que la chasteté ne se confond pas avec la continence. En effet, il peut arriver, en premier lieu, qu'une personne soit continente et non chaste...En second lieu, la chasteté n'est pas réservée aux seuls célibataires. Toute personne, mariée ou non, bien équilibrée ou non, doit, du point de vue de l'éthique, viser la chasteté.

Chasteté : Ce mot désigne la disposition intérieure qui pousse une personne à réguler sa sexualité de façon *libérante* (pour soi et pour les autres). On le voit, le terme *chasteté*, si on le comprend bien, ne suggère pas la volonté de dépasser ou, pire encore, de dénier la réalité sexuelle, mais le désir de réguler l'organisation de pulsions sexuelles partielles dont toute personne est constituée. Devenir chaste, ce n'est donc pas tenter d'éviter la sexualité, mais c'est chercher à bien l'assumer ; ceci, quel que soit l'état de vie dans lequel on se trouve et quel que soit l'équilibre humain que l'on a réussi à atteindre. En outre, le but visé par la régulation de la sexualité est un but éminemment positif : une plus grande liberté. L'effort pour devenir chaste est donc un effort pour devenir plus homme ou plus femme, en un mot pour augmenter le pouvoir relationnel qui est le nôtre.

Vous voyez tout de suite que la confusion avec la continence n'est pas innocente, quand il s'agit de ministres ordonnés. C'est un schéma anthropologique bien enraciné : le sacré a quelque chose à voir avec la sexualité. Cela peut aller des orgies sexuelles liées à bien des cultes païens, au sentiment opposé qu'approcher de l'autel suppose l'abstinence sexuelle. Dans l'histoire de l'Église, nous voyons la question posée dès le Concile de Nicée (325), selon une légende qui date d'un bon siècle après, mais qui est significative :

"Le concile, s'efforçant de redresser les mœurs de ceux qui servent dans les Églises, établit des lois, qu'on nomme canons. Tandis qu'on délibérait sur ce point, l'opinion générale était d'introduire comme loi que les évêques, prêtres, diacres et sous-diacres ne fissent pas lit commun avec les épouses qu'ils avaient prises en mariage avant d'être ordonnés. Mais se dressant au milieu d'eux, Paphnuce le Confesseur s'y opposa, déclarant le mariage chose honorable, et tempérance le fait de s'unir à sa propre épouse. Il conseilla au Concile de ne pas poser une telle loi : il serait difficile de supporter la chose, et ce pourrait même être pour les maris et pour leurs épouses une cause d'intempérance. Il fallait, selon l'antique tradition de l'Église, que les non-mariés, une fois entrés dans la hiérarchie, ne se mariassent plus, mais que ceux qui y étaient entrés après le mariage ne se séparassent pas de leurs femmes. Voilà la proposition que fit Paphnuce, bien qu'il fût lui-même non marié. Le concile approuva cet avis et ne fit pas de loi à ce propos, mais laissa la chose au jugement de chacun, sans qu'il y eût contrainte." ⁴

La suite de l'histoire de l'Église n'a pas toujours eu la prudence attribuée au concile de Nicée.⁵ Paul disait des choses plus simples, plus sobres, et moins entachées de méfiance à l'égard de la sexualité (malgré la légende!).⁶

³ Xavier THEVENOT, *Repères éthiques*, Salvator, 1982, p.45.

⁴ SOZOMENE, *Histoire ecclésiastique*, Livre I, chp 23 (Sources Chrétiennes n° 306). Écrit vers 445.

⁵ voir par exemple l'ouvrage collectif *Le fruit défendu, les chrétiens et la sexualité de l'antiquité à nos jours*, coll."Chrétiens dans l'histoire", Centurion, 1985...qui aide d'ailleurs à saisir une réalité nuancée et ambivalente, assez différente des poncifs dont notre culture est remplie !

La re-création du diaconat avec Vatican II se fait dans un contexte où, Dieu merci! chasteté et continence ne se trouvent plus faussement identifiées.⁷

Mais justement, il s'agit de vérité de la relation de l'époux et de l'épouse. Il s'agit de chasteté au sens le plus fort. Après Xavier THÉVENOT, c'est à Olivier CLÉMENT que j'emprunte une autre approche de la chasteté : mettre toutes les forces de l'éros au service de l'amour et du développement des personnes.

Il ne s'agit pas seulement de ne pas commettre l'adultère - ce qui est bien évidemment supposé! Il s'agit de la priorité de l'amour et du développement des personnes. Comme le Corban que dénonce Marc 7, une certaine idée du mariage, une certaine idée de la responsabilité ministérielle, peuvent entraver, sous un prétexte religieux, l'amour et le développement des personnes.⁸

L'attention mutuelle de l'époux et de l'épouse, leur responsabilité l'un à l'égard de l'autre et leur responsabilité commune, voilà la règle d'or. Ordination et ministère peuvent être vécus d'une façon qui ne serait pas chaste ; et de même le dévouement ou l'abnégation de l'épouse. Ce n'est pas l'accumulation des services qui est vraie, mais une certaine qualité de l'amour, qui est d'abord l'amour de celui ou de celle qui est devenu par le mariage "le prochain le plus proche".

1.2.3. paroles de femmes

Devant la perspective du diaconat, l'épouse, comme l'époux, peut vivre à la fois désir, appréhension, crainte diffuse. Dans les réponses des régions à l'enquête, je suis frappé par la *peur* qui s'exprime autant que la *joie* que je notais tout à l'heure. Et certes, la joie apparaît comme un dépassement de la peur. Mais ce dépassement ne peut se faire à n'importe quelles conditions.

On a peur par rapport au temps, aux activités, à la concurrence que le ministère risque de faire aux responsabilités familiales ; par rapport à l'équilibre personnel et familial que l'épouse se sent la vocation de préserver.

On a peur aussi de la cléricisation ; peur que l'Église ne "bouffe" le mari. Ce n'est pas seulement question de temps, mais d'investissement affectif et spirituel. C'est la crainte de la femme, par rapport à une fausse perception de l'ordination et du ministère, comme on vient de le souligner. Mais nous soulignons aussi combien ces fausses images sont présentes et nous

⁶ voir 1 Corinthiens 7, un texte qu'il faut lire avec attention, puisqu'écrit, évidemment dans une culture très différente de la nôtre. Notons que mariage et célibat sont qualifiés l'un et l'autre de dons spirituels (charismes), au verset 7. Et au verset 5 : "Ne vous refusez pas l'un à l'autre; si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière; puis reprenez la vie commune, de peur que Satan ne profite, pour vous tenter, de votre incontinence".

⁷ *Lumen Gentium* 11 cite ce texte de Paul, en y ajoutant le commentaire d'Augustin : "Ce n'est pas seulement la continence qui est don de Dieu, mais aussi la chasteté des époux". Reste que le mot de "chasteté" est spontanément compris comme absence de relations, et que "lorsqu'on découvre ce mot dans le rituel d'ordination ("par sa fidélité à ta Parole et la chasteté de sa vie, qu'il stimule la ferveur de ton peuple..."), ça coince ! J'aime à dire que mon mari a 8 ans d'ordination, et notre dernier fils 6 ans d'existence. Et les gens sont soulagés..."

Reste aussi dans le Code l'assez curieux oubli du canon 288, qui ne mentionne pas parmi les obligations des clercs qui ne s'appliquent pas aux diacres permanents...le célibat et la continence (canon 277).

⁸ Marc 7,8-13 : "Vous mettez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes [...] Vous annulez bel et bien le commandement de Dieu pour observer votre tradition. En effet, Moïse a dit : *Rends tes devoirs à ton père et à ta mère*, et : *Que celui qui maudit son père ou sa mère soit puni de mort*. Mais vous, vous dites: Si quelqu'un dit à son père ou à sa mère: Je déclare CORBAN (c'est-à-dire offrande sacrée) les biens dont j'aurais pu t'assister, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, et vous annulez la Parole de Dieu par la tradition que vous vous êtes transmise. Et vous faites bien d'autres choses du même genre." Voir aussi Mt 23.

imprègnent. Si bien que la crainte, elle, n'est pas fausse. Disons même qu'elle peut toucher très juste. Aussi peut-elle permettre de faire la vérité dans le vécu de la préparation ou de l'exercice du ministère.

Que la femme puisse ici trouver et exprimer sa parole est donc important pour elle, mais aussi pour son mari, pour le foyer, et pour l'ensemble de l'Église. Comment lui permettre d'avoir une parole, *sa* parole - et de la faire entendre ?

Certaines ont un souci de discrétion, de respect de l'aventure spirituelle personnelle de leur mari à travers l'appel au ministère. Ce souci est bon, mais il ne doit pas empêcher leur parole personnelle, dans le couple, mais aussi dans l'Église. Après tout, il s'agit *aussi* de leur aventure spirituelle personnelle - et de la confiance ou du soutien mutuel dans le couple.

Pratiquement, cela renvoie à la nécessité d'un accompagnement spirituel, *en dehors* des responsables du diaconat (mais leur responsabilité est sûrement d'inviter à le vivre) ⁹. C'est aussi la nécessité d'un dialogue "au for externe" avec les responsables, qui puisse être vécu par ceux-ci avec une vraie "indifférence" spirituelle quant au projet de diaconat.

Dans l'état actuel de la société et de l'Église, la présence de *femmes* est souhaitable dans ce dialogue. Je ne parle pas nécessairement de femmes de diaques ; malgré les apparences, elles ne sont pas toujours les mieux placées, à moins d'avoir acquis suffisamment de distance par rapport à leur propre expérience. Mais les hommes célibataires (y compris les prêtres) ont aussi leurs fantasmes sur le mariage - et les fantasmes spirituels ou théologiques ne sont pas les moins dangereux...

Il faudrait veiller, non seulement à rendre possible la présence des épouses de candidats dans tout le processus de discernement et de formation, mais aussi à la présence de femmes parmi les formateurs. Et à ce que peut permettre un échange entre femmes de candidats, ou de diaques, entre elles.¹⁰

1.2.4. Dieu ne peut appeler un homme marié d'une façon qui "esquinte" son épouse ou qui nie sa responsabilité d'époux et de père

Je ne parle pas ici des concurrences ou des conflits qui sont la marque normale de notre vie humaine ; ni donc de ce qui est à gérer dans une vie d'homme ordonné, comme dans toute vie.

J'envisage ce qui serait invivable pour l'épouse - soit que cela apparaisse ainsi au jugement des responsables, soit qu'elle même le ressente comme invivable (même si ses raisons ne sont pas convaincantes : nous sommes dans le domaine de la vie, non des arguments). Il faut s'assurer des conditions qui peuvent vraiment permettre à l'épouse de dire *non*.. Et il faut que ce *non* soit respecté sans en discuter ou en "négocier" les raisons.

Il faut ici insister. Spontanément, le "oui" nous paraît une vraie réponse à un appel de Dieu ; le "non" est vite assimilé au départ du jeune homme riche. Or le "non" peut être un choix spirituel aussi fort (voire plus fort). Il peut être le fruit d'un vrai travail de discernement spirituel. Il peut être un fruit de l'Esprit, qui permet de renoncer à de belles images de dévouement ou de service, qui n'étaient, ni réalistes, ni vivables, pour cette personne, et pour les autres qui risquaient de s'y engager.

L'époux, pour sa part, les responsables d'Église, pour la leur, ont à trouver la liberté de ne pas poursuivre un projet qui "esquinterait" le couple. Sans faire peser sur l'épouse tout le poids de

⁹ Deux ans après FRANCHEVILLE, après avoir travaillé au sein de l'atelier "mariage et diaconat" au service du Comité National, après avoir rencontré d'autres personnes, je pense que cette nécessité d'un accompagnement spirituel personnel est une dimension capitale, dont nous n'avons pas encore mesuré toute l'importance. Voir aussi l'intervention de Chantal BARTET, dans les conclusions du congrès de VICHY, à l'Ascension 1991.

¹⁰ cf USA 108-109; et l'article d'Eileen TIERNEY, *Diaconat Aujourd'hui* 40, p.27.

cette renonciation. Le discernement est à faire en couple et en Église ; et l'épouse y a sa parole et sa responsabilité propres. Pratiquement, je souligne ici l'intérêt d'une instance de discernement qui ne soit pas trop proche des responsables diocésains (une commission régionale, par exemple).

1.2.5. qualités du consentement de l'épouse

Si le *non* doit être possible, et respecté, le *oui* doit être situé avec toute sa densité, sans lui faire porter autre chose que ce qu'il dit.

La sobriété du rituel est probablement bonne. Il ne s'agit pas de faire tout un discours ; et il en va de même dans le dialogue entre l'évêque et le futur diacre. En réponse à la demande de l'évêque, le *oui, je l'accepte* du rituel n'est pas enfermé dans un projet ou un programme qui sera de toute façon transformé par les évolutions et les événements de la vie. Comme le consentement du mariage, il est ouvert et ouvre l'avenir.¹¹ L'acceptation dit un engagement de la femme dans sa propre aventure spirituelle. L'acceptation dit aussi le respect d'une aventure spirituelle que le *oui* de la femme rend possible, mais qui est celle du mari - avec la volonté que, lui, exprimera dans le dialogue avec l'évêque.

L'épouse ne désire, ni n'acquiesce à la place de l'époux. Elle ne s'engage pas non plus à l'aider ou à participer à son ministère (nous verrons plus loin que chacune peut ici se situer très différemment - mais aussi que cela peut changer dans la durée : il n'y a rien à engager de façon fermée). Elle le *laisse* faire ce chemin, ayant perçu que cela est bon, et sachant que son acceptation rend ce chemin possible.¹²

¹¹ Il faudrait réfléchir sur le rituel comme rituel : une parole sobre, qui s'insère dans une ritualité sociale avec toute sa portée symbolique est beaucoup plus forte que les discours qui s'essaient à rendre compte de ce qui est vécu. Des années après, l'engagement demeure, alors que les raisons pour en rendre compte se sont estompées ou profondément transformées. C'est pourquoi il ne me semble jamais opportun de mêler au rituel lui-même de telles raisons ou de tels discours. Mais ce sont là mes perceptions anthropologiques, et elles sont discutables. Par contre, il peut être souhaitable de laisser place à de telles prises de paroles dans d'autres rencontres, ou à un autre moment de la célébration d'ordination. Je laisse la parole à une femme de diacre, qui conteste ce que je viens d'écrire : "Après tout ce qui a été dit sur la femme, l'attention qui doit lui être faite, etc..., le "oui je l'accepte" est un peu court...Si l'épouse a eu toute la liberté de pouvoir dire: oui ou non, son oui est alors un vrai oui qui peut prendre place dans la liturgie, et elle peut dire aussi pourquoi elle accepte, pourquoi elle est partie prenante de l'ordination de son mari. Je crois que ce qui fait le plus mal à certaines femmes, c'est de dire : "Oui, je l'accepte" et rien de plus. Ce jour-là, c'est comme si leur mari était *pris* par l'Église, et, à partir de ce jour-là, elles savent qu'elles devront se battre. Dire quelques mots derrière le oui, c'est aussi comme une victoire pour la femme : celle d'avoir bousculé un rituel fait par des célibataires pour des célibataires".

¹² Cela a une portée humaine et symbolique, dont il est bon qu'elle soit aussi précisée juridiquement : canon 1031 § 2.